

Marquage CE des fermetures d'habitation et des stores

Même si pour la majorité des fabricants, le marquage CE n'est pas une nouveauté, un rappel sur l'application du marquage peut ne pas être superflu. **Le marquage CE vis-à-vis de la directive "produits de construction" est obligatoire pour la mise sur le marché des fermetures et des stores extérieurs depuis le 1^{er} avril 2007 (voir arrêté du 8 août 2005).** Ce marquage CE exige, entre autres, la réalisation d'un essai initial de type pour évaluer la résistance au vent des produits. Cet essai peut être réalisé par le fabricant lui-même. Les stores intérieurs ne sont pas touchés pour le moment par la directive "produits de construction". Il n'y a donc pas à apposer de marquage CE sur ces produits à la condition qu'ils soient à commande manuelle. Car, pour tous les produits motorisés, la directive "machines" est applicable. Néanmoins, cette directive n'exige pas la réalisation d'essais. Attention, pour les produits motorisés, bien qu'il n'y ait qu'un seul marquage CE d'apposé, la déclaration de conformité du fabricant doit alors faire référence aux deux directives "produits de construction" et "machines". ●

RÉGLEMENTATION

Note de synthèse sur la réglementation "accessibilité"



La réglementation sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite est encadrée par de nombreux textes. **Il est donc difficile de retrouver une information pré-**

cise dans cet ensemble de décrets, d'arrêtés et de circulaires. Pour informer au mieux ses adhérents, le SNFPISA a rédigé une note de synthèse sur le sujet.

Cette note présente les grands principes de la réglementation ainsi que des synthèses pour tous les produits couverts par le syndicat.

Cette note intègre les dispositions du dernier texte publié par le ministère, à savoir la circulaire du 30 novembre 2007.

Elle est disponible dans la partie adhérente du site du SNFPISA. ●

ES-SO tient son assemblée générale à Paris

ES-SO European Solar Shading Organization, la Fédération de syndicats européens de la protection solaire (www.es-so.eu), a tenu une réunion plénière à Paris le 3 octobre dernier, où son Président Claude Guez souhaitait la bienvenue aux 21 participants. **Déjà 14 pays européens sont affiliés à cette organisation** qui s'est fixé comme but de faire connaître aux autorités européennes les mérites de la protection solaire - intérieure et extérieure. L'énergie - son coût, sa disponibilité, son influence sur le climat - est au centre des discussions politiques. Ce qui est clair pour les gens de notre

métier (qu'une protection solaire peut aider à diminuer les besoins en climatisation) ne l'est pas automatiquement dans les ministères ou à la Commission européenne. Pourtant, c'est là que nombre d'initiatives pour diminuer notre consommation d'énergie sont prises et où la législation européenne est née. ES-SO est activement impliqué dans plusieurs projets européens qui visent à promouvoir des méthodes pour économiser de l'énergie. Keep Cool II veut identifier des méthodes de refroidissement passif. L'ombrage vient immédiatement à l'esprit et ES-SO apportera un inventaire de systèmes de protection solaire

disponibles en Europe et participera à la campagne de communication qui doit faire connaître les résultats du projet. Dans un autre projet nommé ASIEPI, ES-SO apportera ses connaissances pour promouvoir un meilleur confort d'été par l'application de la directive EPBD (Energy Performance for Buildings Directive, celle qui impose, entre autres, le certificat d'énergie). La réunion a été l'occasion pour le SNFPISA de présenter TEXTI-ENERGIE, le nouvel outil qui permet d'évaluer les économies d'énergies réalisables grâce aux protections solaires textiles. Le syndicat anglais BBSA, de son côté, présentait SHADE, égale-

ment un logiciel de calcul des économies d'énergies par la protection solaire. Ceci démontre que le thème est d'actualité partout et qu'une coordination européenne serait très utile. Comme le disait un membre du BBSA « Nous prenons tous le même chemin, on pourrait partager le véhicule ».

La réunion était couronnée par un discours de Mr Jens Laustsen de l'agence internationale de l'énergie, sur le thème de l'efficacité énergétique des bâtiments. Le sujet a été adopté par le G8, ce qui montre qu'il est de la plus haute importance pour nos dirigeants mondiaux. ●

DICK DOLMANS